



# JOURNAL MUNICIPAL

*Municipalité de Saint-Léon-le-Grand*

*Avril 2019*



## À l'intérieur :

Page 1 :	Date de conseil, sondage et nouvelles municipales
Page 2 :	Avis Public
Page 3-5:	Pour votre information -
Page 6 :	Activités à venir à Saint-Léon-le-Grand



**Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera lundi 6 Mai 19h30 à l'hôtel de ville.**

## Sondage

« Politique familiale municipale 2019-2022 »

C'est le moment de nous faire part de vos besoins de vos souhaits et vos visions du développement pour les familles de Saint-Léon-le-Grand et de la Matapédia. Vos réponses seront au cœur du plan d'action!



**SONDAGE**

**VOTRE AVIS  
NOUS INTÉRESSE**

Deux possibilités pour répondre au sondage :

1. Formulaire papier : disponible au bureau municipale, 8A place de l'église
2. Formulaire électronique : [www.mrcmatapedia.qc.ca/sondagefamille](http://www.mrcmatapedia.qc.ca/sondagefamille)

## Nouvelles municipales :

- Le conseil a adopté une résolution demandant au ministère des transports pour l'installation d'une signalisation piétonnière lumineuse à la sortie du pont donnant sur la route 195, une traverse piétonnières régulière face au 228 Gendron (route 195), un radar à l'entrée du village pour une période déterminé par le ministère et la réparation de la chaussées dans le village.
- Le conseil a fait une demande à la CPTAQ pour autoriser l'ouverture d'une nouvelle rue sur le chemin de la Croix.
- Finalement des mandats ont été donnés dans différents dossiers à titre d'exemple, l'utilisation de la nouvelle taxe d'essence Canada Québec et pour l'inspection de nos équipements des eaux-usées.



## Avis public:

### **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipale de la municipalité en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 06 mai 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

Les propriétaires du lot 4452460 situé au 202 rue Tremblay, désire construire un garage privé d'une hauteur de 8.64 m et d'une superficie de 83.24 M<sup>2</sup> ainsi qu'un abri à bois adjacent au garage.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE dix-huitième jour d'avril deux mille dix-neuf

\*\*\*

### **MESSAGE IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES DE SAINT-LÉON-LE-GRAND AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ, IL EST OBLIGATOIRE D'OBTENIR UN PERMIS OU UN CERTIFICAT.**

La personne à contacter pour obtenir un permis, un certificat ou recevoir de l'information concernant la réglementation d'urbanisme ou celle concernant l'évacuation des eaux usées est notre inspecteur, M. Samuel Larouche.

À partir du 2 mai et jusqu'au 31 octobre 2019 inclusivement, l'inspecteur sera disponible les jeudi avant-midi de 8 h15 à 12h00 à votre bureau municipal. Un rendez-vous est nécessaire.

Pour les autres jours de la semaine, il serait bon de prendre rendez-vous pour être certain de ne pas se déplacer inutilement. Agissant comme inspecteur pour cinq (5) autres municipalités, M Larouche doit se déplacer régulièrement.

Vous pouvez le joindre directement par téléphone ou par courriel aux coordonnées suivantes :

L'inspecteur en bâtiment et en environnement dispose d'une période de 30 jours suivant une demande pour émettre ou refuser le permis ou certificat. Bien sûr, il s'agit d'un délai maximum.

Vous devez quand même prévoir et ne pas attendre le jour du début des travaux pour faire votre demande **DANS LE BUT D'AMÉLIORER LE SERVICE QUI VOUS EST OFFERT, IL EST NÉCESSAIRE DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AFIN DE RENCONTRER VOTRE INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT AU BUREAU DE VOTRE MUNICIPALITÉ.**

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ AU  
NUMÉRO SUIVANT : 418 743-2914 Poste 1

(418) 629-2053, poste 1135

[s.larouche@mrcmatapedia.quebec](mailto:s.larouche@mrcmatapedia.quebec)

QUAND FAUT-IL DEMANDER UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION?

- Pour construire • Refaire la finition intérieure mur, planchers, plafonds

- Pour transformer • Pour rénover (Ex.: - Remplacer portes, revêtement extérieur)
- Pour agrandir • Pour réparer ou construire une installation septique
- Pour ajouter un bâtiment • Refaire plomberie, électricité, chauffage, isolation, etc.
- Pour abattre des arbres\* • Remplacer armoires, comptoirs, accessoires, etc
- Pour excaver le sol • Pour aménager un puits d'eau potable
- Pour poser du pavage • Pour l'implantation d'une piscine
- Clôture, haie. • Pour déplacer, déménager un bâtiment
- Pour démolir • Pour tout remblai ou déblai

Tarification des permis et certificats :

Coût des permis:

1° Usages du groupe Habitation :

a) Implantation d'un bâtiment principal : 30,00 \$ pour le premier logement

15,00 \$ par logement additionnel b) Implantation d'un bâtiment accessoire : 15,00 \$ c)

Implantation d'une construction accessoire : 10,00 \$ d) Agrandissement ou transformation d'une construction existante: 5,00\$

plus 0,50 \$ par tranche de 1 000,00 \$ pour les travaux excédant 5 000,00 \$

4° Construction ou modification d'une installation septique : 15,00 \$

Certificats d'autorisation :

Rénovation : - coût des travaux évalués à moins de 500\$ : NIL - coût des travaux évalués à 500\$ et plus : 10,00 \$

Certificat d'autorisation de changement d'usage : 10,00 \$ Certificat d'autorisation d'usage temporaire : 10,00 \$ Certificat d'autorisation de déplacement : 10,00 \$ Certificat d'autorisation de démolition : NIL Certificat d'autorisation d'aménagement paysager : NIL Certificat d'autorisation d'affichage : 10,00 \$ Certificat d'autorisation de travaux en milieu riverain : 10,00 \$ Certificat d'autorisation d'aménagement d'un puits : 10,00 \$ Certificat d'autorisation d'abattage d'arbres : 10,00 \$

Les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats ne sont pas remboursables.

Le Conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand



**Pour votre information :**

**Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb de St-Léon-le-Grand**

Jeudi le 23 mai à 19h00 au local des Cde C de Saint-Léon-le-Grand

**Réunion mensuelle du Cercle de Fermières de St-Léon-le-Grand pour 2019**

Tous les deuxièmes mercredis de chaque mois à 13h30.

le 8 mai et l'AGA du 12 juin

Voici Méganne Chabot 2 ans, gagnante du concours de dessin de la Saint-Valentin



## LA MRC DE LA MATAPÉDIA BONIFIE SON RÉSEAU DE BOÎTES À LIVRES

**Amqui, le 8 avril 2019.** D'ici l'été, la MRC de La Matapédia procédera à la livraison un peu partout sur le territoire, d'une dizaine de boîtes à livres supplémentaires. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC et vise principalement à favoriser la lecture et la circulation de livres dans les communautés matapédiennes.

Généralement installées à l'extérieur, les boîtes sont accessibles à tous et à toutes en tout temps et la collectivité est responsable de veiller à ce que ces infrastructures culturelles communautaires soient approvisionnées et en bon état.

Voici les 2 emplacements où seront installées les nouvelles boîtes à livres pour notre municipalité:

- devant l'école primaire
- parc intergénérationnel/centre des loisirs

Ces bibliothèques libre-service s'ajoutent à celles déjà existantes sur le territoire et le réseau agit en complémentarité avec celui des bibliothèques municipales. Une boîte à livres peut contenir quelques dizaines de livres usagés destinés à tout public, qu'il soit jeune ou adulte. Les utilisateurs sont invités à laisser ou à prendre un livre à leur guise. Par ailleurs, avec la conclusion de ce projet, toutes les municipalités matapédiennes seront desservies en ce qui a trait à l'accès aux livres. En effet, les Matapédiennes et Matapédiens trouveront une boîte à livres et/ou une bibliothèque municipale dans chaque communauté de la MRC.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'Entente de développement culturel soutenue par la MRC de La Matapédia, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia.



### Source :

M. Pascal St-Amand, conseiller en développement culturel  
MRC de La Matapédia

Téléphone : 418 629-2053, poste 1136

Télécopieur : 418 629-3195

Courriel : culture@mrcmatapedia.quebec

- *Un projet rendu possible grâce à la demande de Marielle Guay, au nom de tous les citoyens MERCI!*

Le présent concours vise à déterminer le ou la **bénévole de l'année** dans votre municipalité. Par **bénévole**, nous entendons quelqu'un qui s'est dévoué bénévolement de façon ponctuelle ou régulière dans les activités de votre municipalité. Si vous voulez proposer une candidature, vous devez remplir le formulaire, en précisant ses différentes implications au cours de l'année, en expliquant pourquoi cette personne s'est particulièrement démarquée dans cette même année. Vous pouvez déposer le formulaire rempli au bureau municipal d'ici au **28 juin 2019 à 16h00**.

La personne retenue sera soulignée lors de la fête de reconnaissance de la ruralité, la **Fête des Moissons**, qui se tiendra le 10 octobre prochain à Saint-Damase.

Critères d'admissibilité:

- Avoir au moins 18 ans
- Être résidant de la municipalité

N'est pas admissible:

- Chargé de projet
- Regroupement de bénévoles
- Personne salariée

Date limite: 28 juin 2019 à 16h00

### ***Reconnaissance des jeunes bénévoles***

Vous pouvez également souligner la contribution d'un jeune de moins de 18 ans qui s'implique activement dans votre municipalité. Ce jeune sera souligné lors de la Fête des Moissons.

Formulaire disponible au bureau municipale.

\*\*\*

**Cette année, à l'occasion de la semaine du bénévolat**, le conseil



municipal à souligner le travail d'une quinzaine d'organisme de bénévoles.

Une rencontre au centre des loisirs, a eu lieu le Jeudi le 11 avril pour un 5 à 7, avec un vin d'honneur et un goûter, Une belle première! Merci à tous!



## Activités à venir à Saint-Léon-le-Grand

### Inscription Soccer 2019 *pour les 6 à 12 ans, le 25 et 26 avril au centre des loisirs de 19h00 à 21h00*



Tarif : 40.00\$/enfant pour(6semaines) du 2 juillet au 10 aout 2018

- Les soirs de soccer se dérouleront au parc intergénérationnel de la municipalité situé à côté du terrain de balle-molle.

- L'activité commencera à 18h00 et se terminé à 19h30. Les lundis et mercredis-dossard fournis

Beau temps, mauvais temps, donc rien ne nous empêche de jouer !!!

#### Un minimum de 12 joueurs pour avoir l'activité

**OFFRE  
D'EMPLOI**

Nous recherchons un jeune responsable pour l'activité de soccer, été 2019 du 2 juillet au 10 août, 2 heures par soir les lundis et mercredis, apporte ton c.v. le 25 ou le 26 avril au centre des loisirs de 19h00 à 21h00

### CLUB 50 ANS + DE SAINT-LÉON



#### **Vie active et gym cerveau**

Tous les lundis 13 h

Vous pouvez vous joindre à eux en tout temps!



#### **Yoga**

Mercredi matin entre 10h et 11h

il y a encore des places disponibles : 418-743-5428



#### **Danse en ligne**

Les vendredis de 19h à 20h30, 5\$ par cours

Offert à tous, membre et non-membre et 50 et moins.



#### **Soirée de carte brelan de caramel et avelines**

27 avril, 25 mai 2019

Pour information : Johanne Ouellet 418-743-5291



#### DE LA FABRIQUE

Tous les mardis à 19h30, au sous-sol de l'église

#### DES FERMIÈRES

Tous les 3ièmes dimanches à 14h00, au sous-sol de l'église 19 mai